

NOTICE EXPLICATIVE DU FORMULAIRE DE DEMANDE(S) A LIRE ATTENTIVEMENT	VOS DEMANDES	à joindre
<p><u>Le certificat médical :</u> Il doit être obligatoirement rempli par un médecin et daté de moins de trois mois</p> <p>Pour les déficiences visuelles le bilan ophtalmologique est obligatoire Pour les troubles du langage un bilan orthophonique de moins d'un an est nécessaire Pour les déficiences auditives un audiogramme récent doit être fourni</p> <p>Afin de vous proposer une réponse adaptée à la situation de votre enfant les compte-rendus ou les bilans réalisés dans le cadre de soins nous sont nécessaires</p>		X
<p><u>Le Formulaire de demande(s) MDPH:</u> Il doit être dûment complété, signé et daté par la personne concernée ou son représentant légal. Les assistantes sociales de la MDPH ou de l'Education Nationale, si votre enfant est scolarisé dans un collège ou un lycée, sont à votre disposition pour vous aider si vous rencontrez des difficultés à le remplir.</p>		X
<p><u>Les rubriques A à A9 sont obligatoires</u> . Cependant, si vous faites uniquement une demande de cartes, vous n'avez pas besoin de remplir les rubriques A5 à A9.</p>		X
<p><u>La rubrique B est obligatoire</u> mais si vous ne souhaitez pas vous exprimer ou si vous vous êtes déjà exprimés par ailleurs vous devez cocher "je ne souhaite pas m'exprimer".</p>		X
<p>La rubrique C doit être remplie lors d'une demande d'Allocation d'Education de l'enfant handicapé et/ou de son complément. <u>Toutes les parties doivent être informées</u>, une copie de ce document sera envoyé à l'organisme payeur pour la mise en paiement de votre prestation. Si vous demandez un complément pour frais il est obligatoire de nous fournir les factures ou devis des frais engagés. Si vous demandez un complément pour tierce personne ou réduction de temps de travail les factures d'accompagnement ou les justificatifs de temps partiels sont nécessaires.</p>	<p>AEEH et/ou compléments pour frais ou pour présence auprès de votre enfant</p>	X
<p>La rubrique D doit être remplie lorsque votre demande concerne la scolarisation de votre enfant. Elle doit <u>explicitement</u> faire mention d'une ou plusieurs des possibilités de compensations proposées(voir ci-contre). Pour une demande de transport il est nécessaire de nous renvoyer le feuillet spécifique <u>aux transports scolaires</u> . Dans tous les cas vous serez invités par l'enseignant-référent de votre secteur à participer à une réunion sur le lieu de scolarisation de votre enfant.</p>	<p>* Orientations CLIS, ULIS ou SEGPA. * Orientations SESSAD, CDAV, IME, IMPro, ITEP * AVSi * Transport scolaire * Matériel pédagogique * Aménagements de scolarité</p>	X
<p>La Rubrique E doit être remplie lors d'une demande de cartes . Vous devez nous fournir 2 photos pour chaque carte demandée.</p>	<p>Carte d'Invalidité, Carte de Priorité, Carte Européenne de Stationnement</p>	X
<p>La Rubrique F doit être remplie lors d'une demande Prestation de Compensation du Handicap . Cette prestation pour les enfants n'est pas toujours cumulable avec un complément à l'AEEH. Avant toute demande nous vous conseillons de vous adresser à nos services qui vous informeront de vos droits.</p>	<p>Aide humaine, aide technique, déménagement, aménagements du logement, transports, charges, aide animalière</p>	X
<p>MERCI DE DATER ET SIGNER VOTRE DEMANDE EN PAGE 8 DU FORMULAIRE <u>Toute demande incomplète risque de reporter le traitement du dossier de votre enfant</u></p>		
<p>MDPH 2B 2 bis chemin de l'annonciade, immeuble loumaland 20405 BASTIA cedex 9 Accueil téléphonique au 04 35 30 08 35 tous les jours Tous les documents peuvent être téléchargés sur le site www.mdph2b.fr</p>		